

COMMUNIQUÉ

Suite au courrier du 7 juillet 2025, réf 140/CAB/2025, la Banque Centrale de Djibouti informe l'ensemble des établissements bancaires et public qu'à compter du 31 août 2025, tout chèque non conforme aux nouvelles normes standard (notamment en matière de format, de sécurité ou d'encodage définis par la plateforme centrale SYRAD) ne sera plus traité, ni par la plateforme automatisée, ni par aucun autre moyen de compensation.

Cette décision s'inscrit dans la continuité des actions engagées pour la modernisation du système de paiement national et vise à renforcer la sécurité et l'efficacité des transactions interbancaires.

Les banques sont autorisées à rejeter tout chèque non conforme. Il est donc demandé aux établissements bancaires de retirer immédiatement de la circulation l'ensemble des anciens chèques encore détenus.

La Banque Centrale réaffirme son engagement à accompagner l'ensemble des acteurs du système bancaire dans ce processus.